

« Réaliser l'Égalité 2018-2021 » - Communication du bilan de la troisième année de déploiement du Plan d'action 2020

Séance plénière des 6 et 7 décembre 2021

Au vu de divers indicateurs disponibles, le CESER souligne la nécessité de poursuivre et de déployer la politique régionale en faveur de l'égalité et contre les discriminations.

Si le bilan de la 3^{ème} année de mise en œuvre du Plan d'action atteste de réels progrès dans le déploiement de cette politique, le CESER souligne l'intérêt de disposer d'éléments de bilan sinon d'évaluation plus complets. Il considère qu'une telle démarche d'évaluation exigera de disposer à terme d'un cadre plus précis (objectifs, critères, indicateurs) permettant de mieux apprécier la nature et la portée des actions initiées ou soutenues.

Le CESER considère plus largement l'opportunité d'inscrire l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations dans les critères d'intervention de la collectivité, en termes d'éco-socio-conditionnalité.

La nécessité de poursuivre et d'amplifier le combat pour l'égalité et contre les discriminations

Les inégalités de genre et les discriminations sous toutes leurs formes sont des marqueurs qui, à des degrés divers, caractérisent des inégalités persistantes dans la société et qui souvent se cumulent. Ces phénomènes, qui renvoient à des formes de domination parfois très ancrées, à des stéréotypes, des représentations ou encore à des difficultés de reconnaissance de l'autre dans sa différence, constituent de véritables fléaux sociaux dès lors qu'ils portent atteinte aussi bien à la dignité si ce n'est à l'intégrité des personnes qu'à la société dans son ensemble.

Si la crise sanitaire COVID-19 a pu mettre en évidence certaines problématiques particulières, force est de constater la persévérance de ces inégalités et de diverses formes de discriminations.

Ainsi, près de 160 000 cas de violences intrafamiliales ont été enregistrés par les services de Police et de Gendarmerie en France en 2020, 87 % affectant des femmes. On sait par ailleurs que ce chiffre est sous-évalué car toutes les victimes ne signalent pas leur situation auprès de ces mêmes services. Selon le rapport d'enquête 2019 sur le cadre de vie et la sécurité, plus de 440 000 femmes seraient victimes de violences sexuelles hors domicile et de violences intrafamiliales¹.

L'observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine a récemment livré les résultats

¹ « Rapport d'enquête cadre de vie et sécurité – Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité » - 2019 – Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure – 1,1 million de personnes victimes de violences physiques et sexuelles dont 176 000 victimes de violences sexuelles hors ménage (77 % de femmes) et 426 000 victimes de violences intrafamiliales (71 % de femmes)

d'une enquête portant sur les femmes victimes de violences en situation de handicap dans la région. Ces résultats sont consternants : 90 % des femmes interrogées mentionnant des violences verbales et psychologiques, 60 % des violences physiques et 50 % des violences graves (viols, prostitution forcée...).² Cette violence est souvent intégrée dès le plus jeune âge (famille, école, voire structures médico-sociales) : ils/elles parlent sans être entendus-es et leur parole décrédibilisée.

Les discriminations dans l'emploi concerneraient près du quart de la population active en France et 42 % des personnes actives ont été témoins de discrimination(s) ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de leur emploi. Ce dernier chiffre est en hausse depuis 2012. Ces discriminations portent principalement sur l'origine ou la couleur de peau, le genre, la maladie ou le handicap. Ces phénomènes, dont le caractère cumulatif est souligné, ont des répercussions délétères sur l'emploi, la santé et les parcours de vie des personnes³. En Nouvelle-Aquitaine, le niveau de rémunération des femmes salariées est en moyenne de 20 % inférieur à celui des hommes, cet écart étant encore plus marquée pour les femmes cadres

Les femmes, et plus fortement encore celles en situation monoparentale, subissent encore plus durement la pauvreté et/ou les privations matérielles et sociales. Il en est de même des personnes d'origine immigrée⁴.

Même si l'on constate quelques améliorations, ces indicateurs attestent de la nécessité de poursuivre les efforts afin de réduire les inégalités et discriminations et mieux « faire humanité ».

Plan d'action régional : des progrès accomplis qui doivent être encouragés et qui appellent à aller plus loin dans la démarche

Le CESER relève avec intérêt les initiatives marquantes portées ou soutenues par le Conseil régional visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à lutter contre les discriminations liées au genre, à l'origine, au handicap ou à l'orientation sexuelle. Elle recouvre pour la collectivité trois axes de déclinaison : la volonté d'exemplarité de l'institution régionale, essentiellement à travers sa politique de ressources humaines, l'animation et l'évaluation de la démarche transversale notamment à travers un règlement d'intervention spécifique, et la mobilisation des politiques sectorielles de la collectivité.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et à déployer sa politique dans une logique transversale.

Néanmoins, et s'agissant du bilan portant sur la troisième année de mise en œuvre de ce Plan d'action, le CESER aurait souhaité disposer d'éléments d'évaluation plus complets susceptibles de fournir des indications plus précises sur les résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis. Ainsi, la communication n'apporte aucune indication sur les actions conduites contre les discriminations liées à l'origine ou à l'orientation sexuelle.

Le CESER note en ce sens qu'un « bilan évaluatif du plan d'action Réaliser l'égalité » est annoncé dans les perspectives de déploiement de l'axe 2 du Plan. Le CESER considère que l'établissement d'un tel bilan, en dépit des difficultés méthodologiques qu'il comporte, appelle un cadre plus structuré en vue du futur plan, prenant en compte :

- Les résultats concrets attendus, définis pour chaque axe et pour chaque type de discrimination
- Les actions à mettre en place, par axe et type de discrimination
- Les actions ou projets planifiés sur l'ensemble de la période de mise en œuvre
- Les moyens mobilisés en conséquence
- Les critères de réussite.

² « Les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine », Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine -, 2021

³ « La perception des discriminations dans l'emploi » - 13^{ème} baromètre – Défenseur des Droits – décembre 2020

⁴ Le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian est de 14,6 % au plan national (2018) mais de 32,8 % pour les familles monoparentales et de 31,5 % pour les personnes immigrées

L'établissement d'un bilan évaluatif supposerait également la mobilisation d'indicateurs permettant de mieux cerner l'importance de ces phénomènes en région et les effets de l'action publique sur leur évolution.

Le CESER insiste dans ce cadre sur l'importance d'actions de communication et/ou de sensibilisation du public et de certaines catégories d'acteurs en région.

A titre d'exemple, le CESER mentionne :

- La sensibilisation et la mobilisation du monde de l'entreprise pour favoriser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- La prévention du harcèlement et des discriminations dans les milieux de la culture et du sport.

De manière plus générale, le CESER estime que cette politique devrait aussi trouver sa concrétisation dans la révision des critères d'intervention de la collectivité, en termes d'éco-socio-conditionnalité. De même, il conviendra de définir des indicateurs opérationnels et de veiller à leur prise en compte, afin que les objectifs d'égalité et de lutte contre les discriminations soient correctement déclinés dans les politiques régionales

Le CESER également mobilisé

Parallèlement à la politique initiée par le Conseil régional, le CESER a mis en place depuis 2019 un groupe de référents-es sur l'égalité et la lutte contre les discriminations, désormais composé de 18 conseillers-ères issus-es des différentes instances de travail. Cette initiative vise notamment à intégrer cette double problématique dans l'ensemble des travaux menés par l'assemblée.

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté » Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions de la commission :
4 - « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT ;
Et du groupe de travail
« Égalité/lutte contre les Discriminations »
Animateur-trice : Anne COUVEZ et Ahmed SERRAJ

Vote sur l'avis du CESER

« Réaliser l'Égalité 2018-2021 » - Communication du bilan de la troisième année de déploiement du Plan d'action 2020

149 votants
149 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine